

COLLOQUE INTERNATIONAL :

***LES BIBLIOTHEQUES NATIONALES
EN AFRIQUE FRANCOPHONE SUBSAHARIENNE AU XXI EME SIECLE,***

EBAD/UCAD, 5-6-7 mai 2003

**Bibliothèque nationale et
mémoire
dans une civilisation de l'oralité**

**Raphaël Ndiaye,
chercheur à Enda
mai 2003**

La mémoire de la Nation¹

Selon la loi 2002-17, portant création de la bibliothèque nationale du Sénégal, adoptée le 15 avril 2002 - en son article 2 - l'une des missions de celle-ci est « *d'assurer, pour la postérité, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel national – écrit ou véhiculé par la tradition orale – et de constituer ainsi la mémoire de la nation.* »

Pour sa part, le décret d'application de ladite loi, non encore adopté, précise en son article 17 :

« La Division de la Tradition orale et des langues nationales est chargée de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel oral et de l'ensemble des formes d'expressions culturelles du Sénégal.

Elle est également chargée de l'acquisition, de la conservation, de la communication et de la valorisation de la production en langues nationales quel qu'en soit le support.

La Division de la Tradition orale et des langues nationales comprend le Département de la Tradition orale et le Département des Publications en Langues nationales.»

Aux termes des textes cités, **la mémoire de la nation** est constituée par le patrimoine culturel national, qu'il soit écrit ou véhiculé par la tradition orale, ou qu'il se présente comme un ensemble de formes d'expression culturelle.

Avec cette dernière donnée, le patrimoine oral prolonge ses racines jusque dans la dimension matérielle et dans les mouvements que suppose l'action, lorsque les paroles de la tradition sont déployées. L'on en infère logiquement l'existence d'objets qui relèvent du patrimoine technique, architectural, artistique, etc. Ainsi, la poésie du travail renvoie aux instruments aratoires et de fait les inclue ; les récits de chasse aux armes utilisées, mais également aux techniques de guet, à une perception pratique et symbolique de la faune et de la flore, tout autant qu'aux techniques de conservation du gibier abattu.

La dimension gestuelle déploie le corps sous l'impulsion de la profération de la parole traditionnelle, ou des sons codifiés sous la forme diversifiée d'un stock de rythmes ou de polyrythmies. L'oral et le gestuel font corps.

Dans la démarche de collecte de la tradition orale, l'identification des objets qui prolongent cette dernière dans la dimension matérielle a été relativement aisée, mais leur acquisition et transfert ne l'ont pas toujours été pour de multiples raisons (matériaux utilisés et leur état, leurs dimensions et maniabilité, la dimension rituelle et sacrée, etc.). L'existence de l'institution muséale a été et demeure un élément de facilitation² Il en a été tout autrement avec les procédures d'utilisation des objets, et la capture des techniques et des gestes qui

¹ Dans la présente communication, nous avons circonscrit notre approche de la mission d'une bibliothèque nationale, aux seuls aspects liés au patrimoine culturel oral. En effet les autres dimensions de cette mission sont longuement développées par d'autres contributeurs.

² Même si cela change la perspective de la collecte, car ici, la porte d'entrée n'est pas d'abord la parole codifiée de la tradition orale, mais l'objet, puis les traditions qui se nouent autour de lui.

les déploient, jusqu'à ce qu'advienne une technologie adaptée qui a d'abord retenu l'image fixe avant d'utiliser l'image mobile.

Les paroles de la tradition sont elles-mêmes le fruit d'une sélection, d'une codification et d'une mémorisation. Elles supposent un déploiement dans la temporalité, qu'il s'agisse du temps mythique, proto-historique ou historique. Un déploiement similaire s'effectue également dans des espaces : celui du lieu où la parole est dite de façon vivante ; celui des lieux mythiques – la mare de la création du monde selon le mythe bambara - ; celui des lieux symboliques – la termitière ou la fourmilière dans le mythe dogon de la création du monde - , des lieux-dits – la clairière de Kouroukan Fouga qui abrita la rencontre de 12 jours ayant permis de formuler en 1236 la Charte de l'empire du Mali³ naissant, etc.

Au vu de toutes les données inférées, la **mémoire de la nation** va bien au-delà des traditions orales codifiées. La collecte de ces traditions, qu'elles soient directes ou qu'elles se présentent sous la forme de commentaires relatifs à des lieux immémoriaux, à des monuments historiques et symboliques... ne permettra jamais d'épuiser le potentiel expressif de ces monuments et lieux en vue d'un transfert et d'une conservation en d'autres lieux - les locaux d'une BN, situés en un seul endroit, ou même éclatés en plusieurs. En réalité, la mémoire de la nation se trouve partout au sein des espaces de celle-ci, et dans ses fils. Elle gît dans chaque coin et recoin du pays, et peut-être même ailleurs – compte tenu des pérégrinations des peuples et des étapes cruciales de leurs migrations. Elle se présente comme une sorte d'Absolu à approcher sans espoir de le cerner à jamais et de l'enfermer dans les murs d'une institution.

La mémoire de l'oralité dans une civilisation de l'écrit

Arrêtons-nous sur le cas de la France qui est particulièrement instructif. Dans ce berceau de l'écrit où la BN a émergé très tôt, la prise en compte de l'oralité a connu deux contraintes majeures :

- le discrédit qui frappe cette source jugée peu fiable – puisque la création de l'imprimé est précisément une réponse face à cette situation ;
- l'apparition tardive de supports capables de fixer le son, au début du 20^{ème} siècle.

Face à cette double contrainte, le développement de l'anthropologie, de l'ethnologie et de la linguistique – lié par ailleurs et en partie à l'expansion européenne – a fini par imposer la source orale comme matériau de base pour la recherche. Ainsi, c'est un linguiste – Ferdinand Brunot – qui crée en 1911, dans son laboratoire de la Sorbonne des « **Archives de la parole** », pour « *rendre la parole humaine éternisée* ». On assiste par la suite à une évolution rapide des initiatives :

- en 1927, création du **Musée de la Parole et du Geste**, avec pour objectif de conserver « *la parole des hommes célèbres, la diction et le chant des grands artistes, les mélodies populaires, les dialectes et patois qui se dégradent* » ;

³ Charte reconstituée en 44 articles, à la suite de deux rencontres tenues, notamment à Kankan en 1999, avec la participation des écoles de griots des pays de la sous-région. La collecte des différentes versions de la Charte a donné suite à une mise en commun, puis à une synthèse, avec une subdivision des données et à un classement en articles, par un magistrat guinéen, griot d'origine, du nom de Siriman Kouyaté.

- en 1930, création du **Musée Guimet**, destiné à accueillir les musiques savantes et populaires de tradition orale de tous les pays d'Asie ;
- en 1932, le département d'organologie musicale du Musée d'ethnographie de Trocadéro devient **Département d'ethnologie musicale** et se dote d'une phonothèque ; le Musée change d'ailleurs d'appellation en devenant **Musée de l'Homme** ;
- en 1937, naît le **Musée des arts et Traditions populaires**, avec un fonds de départ constitué grâce aux collections d'ethnographie du Trocadéro ;
- en 1938, la **Phonothèque nationale** est créée et succède au **Musée de la Parole et du Geste**. Elle finit par être rattachée à la BN en 1977, mais reçoit depuis 1975 le dépôt légal des vidéogrammes et des documents multimédias. Elle devient « **département de la Phonothèque et de l'audiovisuel** », puis en 1994, « **département de l'audiovisuel** » avec la création de la bibliothèque nationale de France.

Cette brève revue illustre plusieurs difficultés majeures :

- Celle d'une approche globale et « systémique » du matériel oral. Celui-ci est envisagé sous l'angle des hommes célèbres, des artistes et de la diction ; comme matériau de recherche en linguistique, en anthropologie, en organologie, en musicologie, comme témoin du passé ; comme survivances folklorique d'ici et d'un ailleurs proche – le terroir - et lointain (l'Asie...), etc.
- La multiplicité des intervenants et la différence de leurs perspectives de collecte et d'exploitation, du fait précisément d'une différence des préoccupations qui justifient leur démarche, nous met devant un puzzle. Ce dernier se complique avec la convention signée en 1979 par le CNRS, permettant à des chercheurs en linguistique et musicologie, de verser régulièrement des bandes sonores dans les fonds d'archives.
- Une autre difficulté est relative à la tutelle institutionnelle. Que d'étapes franchies, assimilables à une sorte de tâtonnement, avant l'articulation à la bibliothèque nationale ! Cela signifie qu'il n'y avait nulle évidence à domicilier la tradition orale à la BN. Du reste les développements ultérieurs, qu'il serait trop long de reprendre ici montrent que cet état d'esprit persiste encore.

L'approche de la tradition orale au Sénégal

Tout comme en France, la recherche a investi, au Sénégal, le champ de la tradition orale principalement comme matériau d'étude pour l'anthropologie, la linguistique et la littérature orale. Cette démarche est amplement illustrée, à partir de la fin des années 30, par l'Institut Français d'Afrique Noire, devenu Institut Fondamental d'Afrique Noire – IFAN. Elle s'est prolongée avec la création de l'université de Dakar, à travers les recherches initiées dans un certain nombre de ses départements, plus largement au niveau d'écoles de l'enseignement supérieur. La collecte de la tradition est effectuée également par la radiodiffusion

nationale, née aussi à la fin des années 30. La perspective est tout autre puisqu'il s'agit ici, d'alimenter la grille des programmes.

Les méthodologies d'enquête mises en œuvre n'obéissent pas toutes à la même rigueur et cette situation a une incidence profonde sur la portée des matériaux recueillis, et les possibilités d'exploitation qu'ils offrent...

Une approche globale de la tradition orale, incluant à la fois les trois dimensions que sont le texte, l'objet et le geste, est mise en œuvre avec la création des Archives Culturelles du Sénégal. Nous sommes dans la première décennie après l'accession à la souveraineté internationale, précisément en février 1967.

Placée sous la tutelle du ministère chargé de la Culture et entièrement vouées à la tradition orale, les Archives Culturelles du Sénégal (ACS) sont une sorte de pendant d'une bibliothèque nationale à l'endroit du patrimoine culturel oral. La mission qui leur a été définie est ainsi formulée : « *collecter, conserver et exploiter l'ensemble des formes d'expression culturelle de tous les groupes ethniques du Sénégal.* »

L'institution envoie des missions à travers tout le pays, avec des enquêteurs parlant la plupart des langues nationales, pour procéder à une collecte systématique d'un matériel oral articulé à ses prolongements matériels et gestuels. Plusieurs fois de suite, et au regard de l'extension géographique des traditions visées, des missions sont également envoyées dans les pays limitrophes (Gambie, Guinée Bissau pour les traditions historiques du royaume du Gabou – 13^{ème}- 19^{ème} siècles dans sa confrontation avec le royaume peul du Fouta Djallon aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ; Mali pour couvrir les manifestations de la réfection septennale de la Case de Kangaba⁴, et le colloque de la Fondation SCOA sur les traditions orales de l'empire du Mali⁵),

Le cadre de référence est le cycle de la vie : de la naissance et avant cette dernière, à la mort et à l'au-delà. Les enquêtes étaient menées auprès des hommes, et femmes ; des enfants et vieillards, avec trois types de fiches : une fiche de dossier d'enquête, une fiche de bobine d'enquête et une fiche d'enquête. L'informateur est situé relativement aux âges et aux sexes, à l'échelle et à la catégorie sociale, au groupe et sous-groupes ethnique.

⁴ Cette couverture eut lieu en avril 1975. La manifestation, organisée depuis le 11^{ème} ou 12^{ème} siècle, a lieu au cœur du Mandé originel et met en scène l'héritier des Kéita. Celui-ci articule dans une récitation qui dure toute une nuit le mythe considérable de la création du monde, à l'histoire du royaume mandingue, depuis son émergence jusqu'au jour de la manifestation. Rappelons que ce royaume avait pris son envol avec la victoire de Soundiata Kéita sur Soumaoro Kanté à Kirina en 1235, et qu'il connut son apogée sous l'empereur Kankan Moussa qui fit un pèlerinage fastueux à La Mecque vers la seconde décennie du 14^{ème} siècle.

⁵ Le colloque fut organisé en février 1976 et permit une confrontation entre traditionnistes et historiens modernes. Nous avons rapporté 34 bandes magnétiques enregistrées sur des magnétophones Uher, à la vitesse de 4,75, ce qui représentait une moisson très importante. De même nous avons pu, avec l'aide du ministère malien chargé de l'Information, réaliser un film documentaire sur l'habitat au Mali – notamment sur la ville de Mopti, sa mosquée, son port... - ainsi que sur les danses des masques dogon au village de Sanga, masques sortis pour l'occasion, et grâce au concours de personnalités de la recherche telles de Germaine Diéterlen qui était de la partie. Toutes ces données ont été versées dans le fonds des ACS.

L'enquête est située dans le temps – jour, mois, année, heure - et dans l'espace - région, département, arrondissement, village et quartier, et le lieu précis dans cette dernière localisation. Le contexte fait l'objet d'une description.

L'objectif final est d'arriver à une utilisation des données recueillies, selon un maximum d'angles d'exploitation.

D'autres institutions telles que le Centre d'Etude des Civilisations (CEC), né dans les années 1970, complétaient le panorama de la collecte de la tradition orale. Mais tout ce dispositif a connu un coup d'arrêt au milieu des années 1980, sous la pression des mesures d'ajustement structurel, et du fait que la Culture a été jugée non rentable. Les ACS sont fermées, de même que le CEC, et leurs fonds versés à la Direction du Patrimoine Historique et Ethnographique, devenue Direction du Patrimoine Culturel.

Le désengagement de l'Etat et ses conséquences

L'Etat se désengage donc du champ de la Culture, sous le prétexte également qu'on ne saurait administrer cette dernière d'en haut. Les communautés et groupes divers investissent l'espace libéré, et l'on assiste à la floraison de manifestations dites : « **Journées culturelles de...** », expression sectorielle d'un patrimoine national, mais avec de multiples portes d'entrée : la localité (ville, village) ; le terroir d'origine, la subdivision administrative, la langue, l'ethnie.

L'ampleur du phénomène finit par inquiéter les pouvoirs publics. La conscience culturelle nationale, patiemment bâtie, s'émiette et l'on craint l'émergence d'identités sectorielles ou sectaires, recroquevillées sur elles-mêmes et intolérantes. Le gouvernement prend l'initiative d'organiser un grand colloque national, en mai 1994 à Kaolack pour recentrer la vision. Son thème : « *Les convergences culturelles au sein de la nation sénégalaise* ». Mais la collecte de la tradition orale n'est pas relancée pour autant.

Deux événements importants ont également lieu : la décentralisation et la démocratisation d'une part ; la libéralisation des ondes et la généralisation de radios de proximité émettant en modulation de fréquence, d'autre part.

Les communautés locales auxquelles on répète à l'envi qu'elles doivent se prendre en charge - l'Etat ne pouvant pas tout faire - se responsabilisent, s'organisent et se réapproprient une partie de leurs prérogatives. Elles investissent le champ de la radio comme outil de communication et de développement, et se dotent de radios communautaires⁶, avec l'appui des ONG. Cette initiative s'élargit grâce à la coopération multilatérale, et ainsi naît le Réseau des Radios Rurales Locales – RER, 46 radios en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien – notamment avec l'aide de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et la coopération suisse au développement.

Pour alimenter leurs grilles de programmes et rester proches des attentes des communautés qui les entretiennent largement, elles s'engagent dans le champ de la tradition orale.

⁶ Parmi les pionnières, celles des localités de Koungoussi au Burkina Faso que nous avons visitée en 1993 ; celle de Kayes au Mali et celle de Fissel au Sénégal.

Dans cette démarche, nous sommes personnellement associé à deux séquences importantes par Intermédia Consultants, l'organisme opérateur : un séminaire tenu à Labé, en République de Guinée en octobre 1997, et un atelier de formation en août 1998 à Niamey au Niger. La première séquence instaurait un dialogue entre communicateurs traditionnels et communicateurs modernes sur l'importance de la tradition orale et l'identification des contenus par lesquels la collecte allait commencer ; alors que la seconde s'appesantissait sur la méthodologie, le traitement catalographique des données, la manipulation de logiciels de traitement du son et de gravage de CD.

Un troisième atelier tenu à Mopti en mai-juin 1999, donne l'occasion d'approfondir la technique de gravage à partir d'éléments d'enquête se rapportant au thème des relations transversales de convivialité interethnique et inter-patronymique, gage de paix sociale. La collecte de ces éléments avait été préparée par notre participation à une session de formation au bénéfice des responsables des radios, tenue à Joal, au Sénégal, en mars 1999.

L'atelier de Niamey comme celui de Mopti illustrent la conviction que la cassette audiophonique a fait son temps, et il est pris la décision de transférer les données conservées sur ces supports analogiques, par la numérisation, sur des CD jugés plus résistants, et dont l'espérance de vie est estimée à au moins 10 ans. A cette fin une partie importante des radios est dotée d'équipements informatiques adaptés, et l'ensemble du système RER est monté en partenariat avec le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale, CELHTO, basé à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, ses équivalents, le CERDOTOLA pour l'Afrique centrale et le CIDLO pour les îles de l'Océan indien. Le dispositif RER est administré à partir du CIERRO de Ouagadougou au Burkina Faso.

Les radios procèdent donc à des collectes dont elles numérisent les meilleurs éléments sur CD. Elles en adressent copie à l'administration du RER à Ouagadougou, qui en contrôle la qualité et envoie une copie du CD au CELHTO. Un bordereau de saisie est conçu, un site Internet créé où l'on peut écouter des extraits des enregistrements (www.africa-orale.org). Les données les plus intéressantes sont signalées en vue d'une consultation par le moyen d'une prise de contact avec l'organisme détenteur.

Toutes ces initiatives sont conduites sous le label d'un projet dénommé ARTO - Archivage de la Tradition Orale - qui a été clôturé en février 2002 à Niamey, avec une remise au directeur de cette institution de 400 CD gravés.

Une suite est conçue avec un nouveau projet dénommé : *Numérisation de la Tradition Orale enregistrée* (NOREA), mis en œuvre dans plusieurs pays dont le Sénégal, où il est développé par la RTS pour les stations de radio et Enda – nous-mêmes. Cependant un certain nombre d'institutions s'équipent en outils informatiques pour assurer la numérisation de leurs propres fonds. Tel est en particulier le cas de la Direction du Patrimoine Culturel du Sénégal, qui a entrepris le transfert sur les nouveaux supports retenus du fonds des archives culturelles et de celui du Centre d'Etudes des Civilisations sur K7 ou bobine. On le voit, l'Etat, de même que la plupart de ses démembrements sont absents de ces initiatives, même si ces dernières ont un ancrage dans les pays.

Quelques questions cruciales

- Que faire pour que l'Etat s'implique à nouveau dans la collecte de la tradition orale ?
- Comment la BN s'insérera t-elle dans le secteur et va t-elle assumer le rôle qui lui a été défini dans les textes qui l'organisent ?
- Comment va t-elle constituer son fonds initial de tradition orale : par une négociation avec les structures concernées, par annexion au nom de la raison d'Etat ou parce qu'elle est l'héritière « naturelle » de services ayant disparu ?
- Comment traiter les fonds hérités dont les supports sont devenus obsolètes et en mauvais état : par une numérisation systématique ?
- La BN aura t-elle les personnels requis pour collecter, traiter dûment la tradition orale dans sa diversité linguistique et culturelle, et quelle approche devra t-elle retenir pour cette collecte : une approche globale ou sectorielle ?

-
Voilà quelques questions cruciales dont les réponses aideront, croyons-nous, à une l'existence d'une BN, qui puisse être le reflet fidèle de la mémoire nationale dans une civilisation encore fortement marquée par l'oralité.

ANNEXE

**PROJET DE MISE EN PLACE
DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU SENEGAL**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA CULTURE

PROJET DE MISE EN PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU SENEGAL

I - CONTEXTE

Dans le nouveau contexte d'information et de communication, les bibliothèques jouent un rôle de premier plan comme instruments privilégiés d'information, d'éducation et de formation au service du développement des populations sans exclusive.

Conscient de cet enjeu, le Sénégal avait pris dès les années 1970, un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires aptes à favoriser le développement des bibliothèques dans notre pays. Cependant, des difficultés conjoncturelles n'avaient pas permis de les mettre totalement en application. C'était le cas notamment de la Bibliothèque nationale, dont la construction était prévue en 1976, mais dont les fonctions furent provisoirement confiées aux Archives du Sénégal en 1979.

Soucieux de renforcer notre système national d'information et conscient du rôle et de la place de la bibliothèque nationale dans un tel système, Monsieur le Président de la République, a réaffirmé, à l'occasion du Conseil des Ministres du 12 mars 1996, la nécessité, pour notre pays, de se doter d'une Bibliothèque nationale à la mesure des ambitions scientifiques et culturelles de notre temps.

La commission technique nationale mise sur pied à l'effet d'étudier les modalités de mise en place d'une telle institution a souligné la nécessité pour la Bibliothèque nationale d'assumer les missions traditionnelles dévolues à toute bibliothèque nationale, de prendre en compte également notre spécificité et de tirer le maximum de profit des possibilités offertes aujourd'hui par les nouvelles technologies.

II- LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

La Bibliothèque nationale du Sénégal a pour missions :

- de collecter, de traiter et mettre à la disposition des usagers toute la production intellectuelle nationale imprimée ou transcrite sur d'autres supports,
- de faire connaître cette production sur le plan national et international en assurant la publication et la diffusion de la bibliographie nationale,
- d'acquérir la production étrangère présentant un intérêt pour le pays,
- d'assurer, pour la postérité, la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel national - écrit ou véhiculé par la tradition orale et de constituer ainsi la mémoire de la Nation.

La Bibliothèque nationale du Sénégal est chargée également :

- d'organiser et de diriger l'Agence Bibliographique Nationale, la Régie de Dépôt Légal, le Service des Echanges Internationaux et de prêts Interbibliothèques,
- d'appuyer le développement de la lecture publique,
- de jouer, dans le domaine de ses compétences, le rôle d'instance de conseil et de normalisation et de fourniture de services auprès de l'Etat, des professionnels et des institutions,
- de participer à la mise en commun des ressources documentaires du Sénégal et au développement de la coopération nationale en matière d'information scientifique et technique.
- de participer aux réseaux internationaux d'échanges et de partage du savoir grâce à l'utilisation des technologies de pointe dans le domaine de l'information et de la communication.

III- PROGRAMME D'ACTION

Parallèlement à la conduite du chantier confiée au PCRPE, le Ministère de la Culture dans le cadre de sa cellule d'appui à la BN, a élaboré un programme d'actions essentielles à mener, afin de créer les conditions optimales de fonctionnement de la BNS dès la livraison du bâtiment.

Ce programme d'action comprend les points suivants :

A. FINALISATION DES DOCUMENTS DE BASE

Adoption des plans définitifs de construction de la BNS.

Réactualisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la Bibliothèque Nationale, au Dépôt légal, au Réseau national de lecture publique, etc. en tenant compte des missions dévolues à la BNS, du contexte documentaire national et de l'impact des nouvelles technologies.

Répartition des services et des personnels, descriptif détaillé des missions assignées à chaque service, des profils et des tâches des personnels

1^{er} trimestre 1999

B. INVENTAIRE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

SENEGALAIS

Il s'agit de recenser tous les documents (quel qu'en soit le support) qui concernent le Sénégal (par l'auteur ou le sujet) détenus dans les différentes institutions documentaires sénégalaises. Certaines seront ciblées principalement. (Bibliothèque des Archives, IFAN-CAD, Bibliothèque universitaire de Dakar, CRDS de Saint-Louis mais aussi URD (ex.ORSTOM), ENDA, OMVS, CODESRIA, IDEP, CRDI etc....

Ce travail devra permettre :

- 1. D'identifier toutes les collections patrimoniales du pays**
- 2. D'en faire une description bibliographique normalisée**
- 3. De faire une description de l'état physique de ces documents** (ceux qui sont en bon état, ceux qui sont en dégradation, les conditions de conservation, l'accessibilité ...).

Il faut souligner l'importance de cet aspect du travail car cela permettra d'évaluer les fonds en péril et d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les mesures à prendre pour la sauvegarde de ces fonds avant leur perte définitive.

- 4 Publier le Catalogue Collectif National des Publications du Sénégal**, des origines à nos jours,
- 5 Constituer ainsi une Base de données nationale** à alimenter régulièrement à partir de la Bibliographie Nationale du Sénégal.

Pour garantir le maximum de succès à une telle entreprise, il faudra évidemment impliquer à part entière les différentes institutions concernées.

N.B. : Le travail d'identification et de description du patrimoine documentaire national sera une grande opportunité pour **élaborer le fichier d'autorités national** (Notices d'entrée autorisées pour les

auteurs nationaux, les collectivités auteurs et les titres uniformes. Il en sera de même pour le fichier d'autorités matières).

1^{er} trimestre 2000

C. Constitution du fonds patrimonial Initial

1. Collections disponibles au niveau du pays

De manière générale, les bibliothèques nationales se sont constituées dans différents pays, à partir de collections royales, de documents reçus au fil des années par le dépôt légal, de collections privées (à titre d'achat, de dons ou de legs), et de collections dispersées dans différentes bibliothèques, considérées d'intérêt national et que l'Etat décide de regrouper à la BN.

Notre pays, à son tour doit faire face à une telle situation. Les autorités sénégalaises prendront des mesures appropriées pour mener à bien la constitution des collections initiales de la BNS. (Concertation avec les institutions concernées, exploitation maximale des possibilités offertes par les moyens modernes de duplication (reproduction, numérisation, etc.).

Pour ce qui est **des collections privées**, une large campagne de sensibilisation à travers les médias (journaux, radios mais surtout télévision) et des contacts de proximité, pourront susciter un mouvement en faveur de dons pour la constitution du fonds initial de la B.N.S.

Une attention particulière devra être accordée aux **manuscrits**. Il s'agit de manuscrits d'auteurs contemporains mais surtout d'auteurs plus anciens (ex : les manuscrits en arabe ou en langues nationales - transcrites en caractères arabes ou en caractères latins - à collecter auprès des grandes familles maraboutiques au Sénégal et dans la sous-région.

Il en est de même de la **production imprimée en langues nationales**. Cette production s'est développée au fil des années mais il n'y a jamais eu une structure chargée d'identifier, de collecter, de traiter, de signaler, de manière systématique toute la production dans les diverses langues nationales, qu'elle soit issue de structures de l'Etat (Direction de l'Alphabétisation) des ONG, d'associations de langues ou de particuliers.

Il y a là un gros effort à faire et surtout une reproduction de tous les titres déjà épuisés (photocopie, retraitage, etc.) et une acquisition systématique des titres disponibles.

2. Collections disponibles au niveau international

En plus des collections disponibles au niveau du pays, le Sénégal devra faire appel à la Coopération Internationale pour acquérir les publications concernant le Sénégal qui se trouvent à l'étranger.

C'est pour cela que dès maintenant, des contacts officiels vont être pris, pour solliciter les pays qui détiennent des fonds importants sur le Sénégal.

Il y a tout d'abord la France, dont la collaboration sera essentielle (collections détenues à la B.N. de Richelieu et à la BNF site Tolbiac, collections d'Aix en Provence etc.) Il faudra étudier la possibilité de recevoir un exemplaire de tous les documents doubles, et la reproduction de certains exemplaires uniques (microfilmage, numérisation.)

La même démarche devrait être faite auprès d'autres pays comme la Belgique, la Grande Bretagne, le Canada, les Etats Unis etc.

Il faudra, bien évidemment se rapprocher des pays africains, surtout de la sous-région, partageant une histoire commune avec le Sénégal, et qui peuvent détenir des collections nous intéressant.

Le soutien de l'UNESCO, l'ACCT/BIEF, l'ACDI, le CRDI et d'autres organismes devra être également sollicité.

2^e trimestre

1999

D. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Parallèlement à la constitution du fonds initial, il est important de penser dès maintenant à une stratégie de développement continu des collections. Une telle politique doit prendre en compte plusieurs aspects :

1. Mission de conservation du patrimoine documentaire national

*Selon les principes directeurs définis par l'Unesco et repris à l'unanimité à travers la littérature professionnelle de par le monde, **la tâche la plus fondamentale d'une BN d'un pays est l'acquisition et la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays. Le terme publication devant être interprété dans le sens le plus large, c'est-à-dire : « les documents publiés sur tous les sujets, sous toutes les formes et dans toutes les langues »***

*Il s'agit notamment des **imprimés** (livres, opuscules, revues, magazines, journaux, almanachs, annuaires), **des cartes et atlas, des partitions musicales, manuscrits, photographies, enregistrements sonores, films et cassettes vidéo, documents électroniques.***

*Certaines bibliothèques nationales détiennent aussi des **timbres-poste, des monnaies et médailles** quand ils ne sont pas conservés par les centres d'Archives.*

*Tout cela suppose un respect scrupuleux du dépôt légal par les Editeurs et des moyens pour la BN, de **contrôler le respect du dépôt légal** ; qui constitue le moyen privilégié d'acquisition des publications nationales.*

D'où la nécessité de réorganiser le Dépôt légal au Sénégal, en tenant compte des missions dévolues à la BNS, des nouveaux types de documents (électroniques par exemple) et de la nécessité de mettre en place des régies régionales pour faciliter les dépôts.

2. Mission d'acquisition et de conservation de la production étrangère

ayant de l'intérêt pour le pays

*En plus de la production éditée sur le territoire national, la BNS **doit aussi acquérir les documents à l'étranger qui concernent directement le Sénégal soit par leurs auteurs soit par leur contenu.***

Des accords peuvent être signés avec les BN de certains pays pour recevoir systématiquement un exemplaire de tout document publié sur le Sénégal ou par des sénégalais et reçu au titre du dépôt légal dans ces pays. En retour, la BN du Sénégal enverra à ses partenaires, les documents publiés au Sénégal susceptibles de les intéresser.

Ceci n'exclut pas de toutes façons la nécessité de mettre en place un **budget d'acquisition conséquent** permettant d'acquérir la documentation publiée à l'étranger concernant le pays mais aussi d'offrir à la communauté scientifique nationale **la production la plus représentative du patrimoine culturel africain et mondial.**

E. SEMINAIRES

Le programme d'action prévoit également l'organisation de différents séminaires.

Ces séminaires ont pour objectif d'impliquer la communauté scientifique nationale, enseignants, chercheurs, femmes et hommes de culture, décideurs, opérateurs économiques, professionnels de l'information documentaire, dans les choix stratégiques de la BNS.

4 séminaires sont retenus en priorité :

1. Séminaire sur la Tradition Orale

La tradition orale englobe l'essentiel de notre patrimoine littéraire, artistique, historique, philosophie, politique, social, religieux.

Dans la stratégie de sauvegarde du patrimoine culturel national, une attention particulière doit être accordée à la Tradition orale.

Un travail non négligeable a été déjà réalisé par l'ancienne Direction des Archives culturelles, par le CRDS de St-Louis, l'IFAN CAD et d'autres instituts. Il s'agira de regrouper les personnes ressources de ces différentes structures ou de structures relais (Direction du Patrimoine), les chercheurs en tradition orale couvrant les principales langues et ethnies du Sénégal, des traditionalistes, historiens pour **Etablir** un bilan scientifique de la tradition orale (production disponible, banques de données déjà constituées, état physique et accessibilité des fonds). **Identifier** ce qui reste à collecter et **Dégager** des stratégies de collecte pour les différentes ethnies et selon les genres.

Le séminaire devra aboutir à l'élaboration de **principes directeurs** qui devront guider la BNS dans sa mission de collecte, de sauvegarde et de valorisation de la Tradition orale et aider à une prévision scientifique de la configuration de la future Division de Tradition Orale.

NB : Le profil des participants et la diversité des compétences réunies pour ce séminaire, offre par ailleurs l'opportunité d'aborder en plus de la Tradition orale, les problèmes des manuscrits et des publications en langues nationales.

2^e trimestre 1999

2. Séminaire préparatoire à l'inventaire du patrimoine documentaire sénégalais

L'Inventaire du patrimoine documentaire sénégalais est une tâche fondamentale mais aussi complexe, qui demande une préparation minutieuse.

Il s'agira de regrouper les responsables des principales institutions documentaires pour en définir la stratégie, la méthodologie, les normes de description bibliographiques, les moyens, les délais, etc. et de mettre en place une structure de coordination.

Un deuxième séminaire sera organisé à la fin de l'inventaire pour l'harmonisation et la finalisation du travail.

Les objectifs visés sont déjà définis dans le point B.

2^e trimestre 1999 et 1^{er} trimestre 2000

3. Séminaire sur la politique de Développement des Collections

En plus de sa mission d'acquérir et de conserver toutes les publications nationales, la BN doit acquérir la production internationale ayant de l'intérêt pour le pays. Ce qui n'est pas tâche aisée. En effet, la politique d'acquisition doit être déterminée par l'importance de la population desservie, les priorités nationales en matière de recherche et d'information, l'existence d'autres collections encyclopédiques ou spécialisées dans les autres bibliothèques du pays etc.

A la phase actuelle du projet, il est important de sensibiliser la communauté scientifique nationale pour une participation active à l'élaboration de la politique de développement des collections de la BNS.

Il s'agira de regrouper des personnes ressources dans différentes disciplines (sciences humaines et sociales principalement mais aussi sciences et techniques) pour définir les grandes tendances de la recherche au niveau mondial, identifier les besoins en matière d'information et de documentation (ce qui est satisfait par les collections actuelles des bibliothèques et les lacunes relevées), déterminer les sujets d'intérêt à couvrir dans chaque discipline, les langues de publication à retenir en priorité, la dimension chronologique et la dimension géographique à prendre en compte, le niveau scientifique de la documentation à acquérir (niveau grand public/niveau de recherche élevé, etc.)

Ce séminaire devra aboutir à l'élaboration de principes directeurs pour la politique de développement des collections de la BNS et déboucher sur des propositions concrètes de commandes d'ouvrages et autres documents pour la BNS. Un comité de suivi devra être mis en place pour servir de comité consultatif scientifique (provisoire) pour la BNS.

4^e trimestre 1999

F. LECTURE PUBLIQUE

Il s'agit de procéder à une évaluation objective des services actuels de lecture publique sur la base d'un questionnaire dûment élaboré.

L'enquête devrait toucher les bibliothèques régionales, les CLAC, les bibliothèques de quartier, de village ou autres bibliothèques nées d'initiatives privées, pour évaluer les services offerts (nombre de

structures, implantation, populations à desservir, nature des collections, personnel employé, activités menées, moyens disponibles etc.).

Après dépouillement des questionnaires, prévoir des missions de terrain pour la vérification de certaines données et pour mieux cerner les réalités.

Les résultats de l'enquête permettront de dégager un programme d'action à court et moyen terme qui s'appuierait sur le partenariat actuel, l'ouverture à de nouveaux partenaires sur le plan international, mais aussi sur les collectivités locales.

2^e semestre
1999

G. SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE

Pour profiter au maximum des possibilités offertes par les nouvelles technologies, la BNS doit forcément acquérir **un système intégré de gestion de bibliothèque** qui lui permettra d'automatiser les différentes fonctions (gestion du Dépôt Légal catalogage, gestion des documents et des prêts, gestion du personnel, accès aux réseaux internationaux, services divers aux lecteurs).

Cahier de charge à élaborer.

2^e trimestre

1999

H. EQUIPEMENT

Le projet de construction de la BNS comprend également l'équipement. Il y a l'équipement informatique (qui dépendra du système intégré de gestion retenu), mais il y a aussi l'équipement mobilier et matériel, à étudier en fonction des différents espaces :

- Services internes (administration, traitement physique et intellectuel des documents).
- Services publics (banque de prêt, salles de lecture-consultation, autres services offerts aux lecteurs).
- Magasins de conservation.
- Locaux techniques (gestion technique centralisée, local informatique, atelier de reliure et de restauration).

Nécessité de s'informer sur les équipements les plus modernes utilisés dans les bibliothèques sur le plan international et de consulter les

différents catalogues des fournisseurs qui se sont imposés dans ce domaine.

I. RECRUTEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Certains services de la BNS vont faire appel à une expertise de haut niveau, qu'il faut préparer dès maintenant. C'est le cas pour la conservation préventive notamment, mais aussi la gestion de collections trop spécialisées, la maîtrise des nouvelles technologies de l'information. C'est pour cela qu'il faut dès maintenant penser à un plan de recrutement et de formation du personnel qui assurera à la BNS toute l'expertise requise dès le démarrage de ses activités.

2^e semestre 1999

J. LOGISTIQUE

Pour bien mener les différentes activités énumérées tout au long de ce programme, une cellule d'appui est mise en place au sein du Ministère de la Culture, à laquelle participe le Ministre avec ses représentants au plus haut niveau.

Le projet doit disposer, sous peu, **de locaux provisoires** pour le traitement de documents, et leur stockage provisoire, avec un **équipement informatique approprié** pour la saisie des données collectées, l'exploitation de la documentation (déjà acquise ou à acquérir) sur CD-ROM, l'accès à Internet, l'envoi et la réception de messagerie électronique.

Il est également souhaitable que les personnes impliquées dans la conception et l'exécution du Bâtiment (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, chef du projet) puissent visiter des bibliothèques nationales dans d'autres pays pour s'inspirer de leurs acquis (architecture, organisation des espaces, services offerts etc....)

K. BUDGET

Cf. Projet de budget annexé au programme d'action

Fait à Dakar, le 11 novembre 1998
Réactualisé en mars 1999